



RAPPORT DE GESTION

2022

Commune de Matran



TABLE DES MATIERES

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL	3
ADMINISTRATION	5
Conseil communal.....	5
Délégations officielles.....	6
Assemblée communale	8
Commissions diverses.....	9
Commission financière.....	9
Commission d'aménagement.....	9
Commission des naturalisations	9
Commission des routes	10
Commission de l'énergie et de l'environnement.....	10
Commission d'intégration et d'accompagnement.....	11
Commission des sentiers pédestres et des zones d'agrément.....	11
Commission Matr'évènements.....	12
Commission FriTime	12
Commission Seniors.....	12
Commission de bâtisse de l'école	13
Personnel communal.....	14
Administration.....	14
Service technique	14
Voirie	14
Conciergerie	14
Déchetterie	14
Accueil extrascolaire (AES).....	15
Soutien scolaire	15
Renseignement sur la population	16
FINANCES	17
Comptes de résultats.....	17
Comptes des investissements	18
ECOLE	19
Liste des enseignants – Site scolaire de Matran.....	19
Année scolaire 2021-2022	19
Année scolaire 2022-2023	19
Conseil des parents – Site scolaire de Matran.....	20
Aide aux devoirs.....	20
AES.....	20
Transport scolaire.....	21
ORDRE PUBLIC.....	22
Police intercommunale ACoPol	22
Rapport de gestion	1

Police du feu – CSPi M.A.N.....	22
Avant-propos	22
Fonctionnement du service.....	22
Interventions	23
Instruction et formation	23
Démission du Commandant.....	23
CULTURE.....	25
Matran Sculpte	25
Coriolis Infrastructures.....	25
SPORTS ET LOISIRS	26
Les sociétés locales	26
Sentiers pédestres	26
FriTime et FriTime Piccolo.....	27
Manifestations villageoises.....	28
ECONOMIE ET TOURISME	29
AFFAIRES SOCIALES, SANTE, JEUNESSE ET SENIORS	30
Service social de Villars-sur-Glâne	30
MFI de Caritas.....	30
Activités pour les aînés.....	31
Accueil de la petite enfance.....	31
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CONSTRUCTIONS	32
Les constructions 2022 en chiffres	32
Demande de permis en procédure simplifiée	32
Demande de permis en procédure ordinaire	33
EAU POTABLE ET EAUX USEES.....	34
Eau potable.....	34
Eaux usées	35
MOBILITE.....	36
Auto-partage.....	36
Offre transports publics.....	37
Mobilité douce.....	38
CIMETIERE	39
DECHETS MENAGERS ET VOIRIE.....	40
Déchets ménagers	40
Voirie et conciergerie.....	41

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

Chères Matranaises et chers Matranais,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal a l'honneur de vous soumettre ci-après le rapport de gestion pour l'année 2022. Ce document a été rédigé conformément à l'article 19 de la Loi du 22 mars 2018 sur les finances communales.

Cette publication complète l'information à la population matranaise publiée au travers des différents canaux tels que le Matr'en Cause, les tout-ménages, le site internet. Dans un souci écologique, ce document est mis à disposition dans un format digital. Sur demande, l'administration imprimera le document pour l'envoyer aux personnes ne disposant pas d'accès à internet.

Activités du Conseil communal

Gestion :

Le Conseil communal, en 41 séances ordinaires du lundi entre 18:30 et 20:00 en moyenne, a traité :

- des affaires courantes ;
- des dossiers présentés par l'un ou l'autre des dicastères ;
- des dossiers en vue des séances de l'Assemblée communale.

Des séances extraordinaires ont été agendées pour :

- un séminaire au mois de septembre durant lequel nous avons fait le point sur les projets de la commune et le plan des investissements ;
- la préparation du budget 2023.

Les conseillers/conseillères, au titre de délégués de notre commune aux Assemblées des délégués ou de représentant aux comités ont assisté :

- aux nombreuses séances de commission et/ou de comité en lien avec leur dicastère respectif ;
- aux assemblées générales.

Représentation :

Le Conseil communal a :

- organisé la réception des nouveaux habitants ;
- fêté la première centenaire du village ;
- organisé la soirée des économies locales de Matran et Avry dans les locaux de CMA ;
- organisé la réception des jeunes citoyens (majorité), le repas des aînés et le souper du personnel ;
- participé aux festivités des sociétés locales sportives et culturelles ;

L'année 2022 a été marquée par :

- Conséquences pour Matran de la situation en Ukraine, au niveau de la MFI de Caritas. En temps ordinaire, cette dernière peut accueillir 60 réfugiés. Suite à la demande du canton, le Conseil communal a accepté que la capacité d'accueil soit augmentée à 90 personnes pour autant qu'il y ait au moins 30 ukrainiens. A fin 2022, la MFI compte 55 résidents dont 6 ukrainiens.
- Lors de sa séance du 14 décembre, l'Assemblée communale a validé la proposition du Conseil communal d'étendre l'installation de panneaux solaires sur la buvette de la halle de gym.
- Récompense FriTime : nous proposons un programme FriTime depuis 2017. En 2022 Matran a reçu le premier prix qui récompense notre activité. Merci à la commission FriTime.
- Au chapitre du sport, le FC Matran inscrit pour la première fois une équipe en deuxième ligue inter.
- Début de la réalisation du nouveau quartier de **Champ-Riond**. Les travaux de génie-civil des 6 immeubles situés dans la partie Ouest sont terminés. La construction se poursuit avec la construction des 10 immeubles dans la partie Est. Nous nous impliquons afin que le quartier soit construit de manière homogène et coordonnée par rapport au village. La forte augmentation de la population nécessite l'adaptation des infrastructures communales (école, crèche, déchetterie).

Sur le plan financier, les comptes 2022 présentent un résultat positif, ce qui est réjouissant et permet d'aborder sereinement les années à venir. La prudence de la budgétisation et l'application des mêmes principes d'année en année s'avèrent judicieuses. Le détail des comptes se trouve dans le chapitre correspondant.

Le Conseil communal essaie de répondre positivement aux nombreuses sollicitations. Il s'investit également intensément pour faire avancer et aboutir les nombreux projets en cours. Cela est rendu possible grâce aux efforts de tous les acteurs qui œuvrent d'une manière ou d'une autre au bon fonctionnement de notre village. C'est pourquoi le Conseil communal tient à adresser ses remerciements au personnel communal, aux participants aux Assemblées communales et aux membres des différentes commissions pour l'important travail accompli durant cette année. N'oublions pas les acteurs de la vie villageoise qui font vivre notre commune : les sociétés locales, les restaurateurs, les commerces, et les entreprises, les nombreux bénévoles qui s'investissent sans compter. Qu'ils en soient également remerciés.

Le Conseil communal remercie également toutes les citoyennes et tous les citoyens de Matran pour leur confiance et pour leur participation à la vie locale, à son essor, à sa visibilité ainsi qu'à sa notoriété.

ADMINISTRATION

Conseil communal

Syndic : M. Nicolas Rérat

Vice-syndique : Mme Stéphanie Colella

Répartition des dicastères :

Nicolas Rérat, Syndic

Administration
Mobilité
Agriculture

Stéphanie Colella, vice-syndique

Enseignement et formation
AES
Bibliothèque
Culture
Sociétés locales

Bernard Chassot, conseiller communal

Aménagement du territoire et constructions
Approvisionnement et protection des eaux
Endiguement
Economie

Jean-Luc Dumoulin, conseiller communal

Finances
Cimetière

Michaël Studer, conseiller communal

Bâtiments
Infrastructures sportives
Police intercommunale
Routes
Service du feu

Dominique Chenaux, conseiller communal

Santé et affaires sociales
Intégration
Forêts

Christophe Pierret, conseiller communal

Voirie
Déchetterie
Energie
Nature et environnement
Protection de la population

Délégations officielles

M. Nicolas Rérat	Membre du Conseil de l'Agglomération de Fribourg Membre de la Commission d'aménagement de l'Agglomération de Fribourg Membre du Conseil de fondation de la résidence Saint-Martin à Cottens
Mme Stéphanie Colella	Membre de l'Assemblée des délégués de Coriolis Infrastructures Membre de l'Assemblée des délégués de l'Association du Cycle d'orientation de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français Membre de l'Assemblée des délégués de la Bibliothèque régionale d'Avry Membre de la commission de gestion du Service intercommunal de psychologie, de logopédie et de psychomotricité de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français Membre de la Commission scolaire de l'Ecole Régionale Alémanique de Fribourg Membre du Bureau intercommunal du cercle scolaire d'Avry-Matran
M. Bernard Chassot	Membre du COPIL de l'Assemblée constitutive du projet du Grand Fribourg Membre du Conseil de l'Agglomération de Fribourg Membre de la CAME de l'Agglomération de Fribourg Membre de la commission de surveillance de la STEP de Villars-sur-Glâne et environs
M. Jean-Luc Dumoulin	Membre du Conseil de l'Agglomération de Fribourg Membre du Bureau du Conseil de l'Agglomération de Fribourg Membre du comité de direction de Coriolis Infrastructures Membre du Conseil de la fondation Equilibre-Nuithonie Membre du Conseil d'administration de la société coopérative de la Résidence de l'Arney
M. Michaël Studer	Représentant du Corps des sapeurs-pompier intercommunal CSPi MAN Membre du comité de direction de l'ACoPol
M. Dominique Chenaux	Membre de l'Assemblée des délégués du Réseau Santé Sarine (RSS) Membre de l'Assemblée des délégués de Forêts Sarine Membre du Conseil d'administration de la Coopérative de la Résidence de l'Arney.

Membre de la Commission sociale de Villars-sur-Glâne
Membre de l'Assemblée des délégués d'ACoPol

M. Christophe Pierret

Membre du Comité de l'Agglomération de Fribourg
Membre de l'Assemblée des délégués de l'Organisation intercommunale du groupement de protection de la population de Sarine-Ouest (ORCOC)
Délégué à l'Entente intercommunale « SACCO »
Membre de l'Assemblée des délégués de la SAIDEF
Représentant de l'Entente intercommunale des stands de tir Prez et environs
Membre de l'Assemblée des délégués de Coriolis Infrastructures



Assemblée communale

L'assemblée communale est composée des citoyens actifs qui ont leur domicile politique à Matran. L'assemblée a notamment les attributions principales suivantes :

- Elle adopte les règlements de portée générale.
- Elle exerce les compétences qui lui sont déléguées en vertu de la loi sur les finances communales.
- Elle adopte les statuts d'une association de communes.
- Elle surveille l'administration de la commune.

L'Assemblée communale a été convoquée à trois reprises, à savoir le 18 mai 2022, le 19 septembre 2022 et le 14 décembre 2022.

L'Assemblée du **18 mai 2022** a réuni 35 citoyens et a :

- Approuvé les comptes 2021.
- Prolongé le mandat de révision de Fiduservices SA à Fribourg pour les années 2022 à 2024.

Le Conseil communal a donné des informations sur la pose de la fibre optique à Matran, sur le renoncement de la Raiffeisen d'acquérir la parcelle 96 du RF Matran, des conséquences pour la commune de la guerre en Ukraine et du début des travaux du quartier de Champ Riend.

L'Assemblée du **19 septembre 2022**, convoquée spécialement pour un seul objet urgent, a réuni également 35 citoyens et a :

- Accepté l'acquisition de la parcelle No 654 du RF Matran.

Le Conseil communal a donné des informations sur la remise en état de la parcelle 166 RF Matran (secteur de la Pâla) par la Migros

L'Assemblée du **14 décembre 2022** a réuni 32 citoyens et a :

- Approuvé d'une part le budget de résultats 2023, tel que publié dans le "Matr'en cause", et d'autre part le préavis de la Commission financière.
- Approuvé le budget des investissements 2023.
- Approuvé le crédit additionnel de CHF 300'000.00 pour la mise en séparatif du collecteur du secteur Route de l'Arney – Route de l'Eglise.
- Approuvé le crédit d'investissement de CHF 150'000.00 pour la participation financière de la commune à la réalisation d'une étude pour l'agrandissement de la STEP de Villars-sur-Glâne.
- Approuvé le crédit d'investissement de CHF 120'000.- pour l'installation de panneaux solaire sur la buvette de la halle de la halle de gym.
- Adopté adopte la modification des statuts du RSS suite à leur modification votée en assemblée des délégué-e-s du 1^{er} juin 2023.

Le Conseil communal a donné des informations sur la rénovation et l'agrandissement de l'école primaire, les réflexions en cours en vue de l'ouverture d'une crèche à Matran, les nouveaux horaires de l'administration, et sur la mise en place de la zone 30km/h.

Commissions diverses

Commission financière

La Commission financière est un organe dont l'ensemble des membres est élu par l'Assemblée communale. Elle est totalement indépendante du Conseil communal et n'a aucun rôle politique ni pouvoir décisionnel.

Elle est chargée d'examiner le budget et les comptes de la commune ainsi que les investissements prévus et les mises à jour du plan financier. Elle fournit alors un préavis à l'Assemblée communale afin que celle-ci puisse débattre et décider en toute connaissance de cause. Finalement, elle examine les propositions de modification des taux d'impôts et les règlements communaux impliquant des taxes et redevances.

En 2022, la Commission financière s'est réunie à 5 reprises.

Membres

Président	Christian Nobs
Vice-président	Michel Waeber
Secrétaire	Joël Frossard
Membre	Alberto Lamas
Membre	Francesca Venteicher

Commission d'aménagement

La Commission d'aménagement de cette législature s'est constituée en 2021. En 2022, cette dernière s'est réunie à 1 reprise uniquement pour que les membres soient informés de l'avancement des divers gros dossiers en cours. Aucun préavis n'a été établi.

Membres

Président	Bernard Chassot
Secrétaire	Lorenzo Guzzinati
Membre	Nicolas Rérat
Membre	Michaël Studer
Membre	Pascal Angéloz
Membre	Rémi Clément
Membre	Lionel Schmied
Membre	Laurent Ziegler

Commission des naturalisations

Depuis décembre 2008, la Commune de Matran dispose d'une Commission des naturalisations dont la tâche principale est d'entendre les requérants au droit de cité matranais sur leurs motivations à obtenir la nationalité, leur parcours de vie, leurs habitudes et leur connaissance du tissu social et culturel de la commune et du canton.

Sur la base de ces auditions, la Commission rend un préavis à l'attention du Conseil communal quant au degré d'intégration.

Membres

Président	Simon Gabaglio
Secrétaire	Catherine Charpié
Membre	Dominique Chenaux
Membre	Stéphanie Colella
Membre	Nasser El Betjali
Membre	Christine Lebrun
Membre	Suzanne Le Fort

En 2022, la Commission des naturalisations s'est réunie à 3 reprises.

Commission des routes

Cette commission a pour but d'analyser le réseau routier communal, ainsi que les aspects éditoriaux à charge de la commune sur le réseau cantonal et national (trottoirs, piste cyclables, etc...), ceci en relation avec la sécurité, la signalisation et son état d'entretien.

En 2022, la Commission des routes s'est réunie à 6 reprises.

Membres

Président	Michaël Studer
Secrétaire	Lorenzo Guzzinati
Membre	Nicolas Rérat
Membre	David Berclaz
Membre	Henri Dorthe
Membre	René Ducry
Membre consultatif	Julien Gonin (ACoPol)

Commission de l'énergie et de l'environnement

Les défis de cette Commission sont de poursuivre les efforts en matière d'économie d'énergie, de s'occuper des aspects environnementaux qui ont eux aussi un lien direct avec les énergies, par exemple pour l'aspect des transports de nos divers déchets.

En 2022, la Commission de l'énergie et de l'environnement s'est réunie à 2 reprises.

Membres

Président	Christophe Pierret
Secrétaire	Lorenzo Guzzinati
Membre	Bernard Chassot
Membre	Francis Baeriswyl
Membre	Joé Clément
Membre	Michel Diot
Membre	Alberto Ferreiro
Membre	Gérard Guex
Membre	Antoine Nasrallah

Commission d'intégration et d'accompagnement

La commission d'intégration et d'accompagnement a pour but d'accompagner et de faciliter le processus d'intégration de la Maison de formation et d'intégration de Caritas Suisse et d'inclure ses pensionnaires au sein de notre village.

En 2022, la Commission d'intégration et d'accompagnement s'est réunie à 10 reprises.

Membres

Membre	Dominique Chenaux
Membre	Stéphanie Colella
Membre	Emma Dietsche
Membre	Michel Diot
Membre	Fatma Djemal
Membre	Manel Labidi
Membre	Nasser El Betjali
Membre	Simon Gabaglio

Commission des sentiers pédestres et des zones d'agrément

L'objectif de cette Commission est de poursuivre le développement des sentiers pédestres et des zones d'agrément de notre Commune.

En 2022, la Commission des sentiers pédestres et des zones d'agrément s'est réunie à 4 reprises.

Membres

Président	Dominique Chenaux
Secrétaire	Lorenzo Guzzinati
Membre	Catherine Charpié
Membre	Gabriel Donzallaz
Membre	Sébastien Dorthe (démission au 1 ^{er} juin 2022)
Membre	Daniel Guillet
Consultant	Florent Borcard



Commission Matr'évènements

Cette Commission a été créée au début de la nouvelle législature 2021-2026 en remplacement de la Commission des loisirs. Son objectif est d'organiser divers évènements et manifestations dans la Commune afin d'animer le village.

En 2022, la Commission Matr'évènements a participé à 4 évènements.

Membres

Membre	Stéphanie Colella
Membre	Nasser El Betjali
Membre	Francesca Venteicher
Membre	Laura Nasrallah
Consultant	James Bangerter

Commission FriTime

La Commission FriTime organise des activités extrascolaires pour les enfants et les jeunes (dès 4 ans) du village en y associant étroitement le réseau associatif local et en valorisant le travail en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Elle vise à organiser une douzaine d'activités sportives, artistiques et culturelles par année en faveur de tous les enfants de la commune. Depuis octobre 2021, la Commission a étendu son offre aux enfants les plus jeunes (0 à 6 ans) en leur proposant six activités par année (« Fritime Piccolo »).

En 2022, la Commission FriTime s'est réunie à 20 reprises.

Membres

Membre	Stéphanie Colella
Membre	Fatma Djemal
Membre	Aude Falk-Pellissier
Membre	Simon Gabaglio
Membre	Céline Muscari (démission au 1 ^{er} avril 2022)
Membre	Manel Labidi
Membre	Christelle Kiley Simonetti (depuis août 2022)

Commission Seniors

14 % de la population matranaise est âgée de 65 ans et plus. Ce chiffre devrait grimper à 17 % en 2040. Assumant son statut de village dynamique et innovant, Matran passe la vitesse supérieure pour répondre aux besoins croissants de cette tranche d'âge. Dans ce contexte elle élabore des mesures concrètes pour ancrer la place des seniors dans le village. La concrétisation et la finalisation du rapport seniors+ a été le dossier important en 2022.

Membres

Membre	Dominique Chenaux
Membre	Philippe Barras
Membre	Paul Haas
Membre	Christine Lebrun
Membre	Henri Marchon
Membre	Béatrix Pigeon
Membre	François Roubaty

Commission de bâtisse de l'école

Lors de sa séance du 12 octobre 2020, le Conseil communal a nommé une Commission de bâtisse donnant suite à l'octroi d'un crédit d'étude pour l'agrandissement du complexe scolaire par l'Assemblée communale du 29 septembre 2020. Lors de cette Assemblée, les citoyens ont demandé que d'autres options soient envisagées, telles que la démolition et la reconstruction des infrastructures actuelles.

La commission a pris en compte les avis exprimés par les citoyens. Elle a ainsi favorisé diverses options, dont la démolition des infrastructures scolaires existantes les plus vétustes et les reconstruire avec un volume supérieur.

En 2022, elle a encadré le bureau d'architectes dans l'élaboration du projet définitif. L'examen préalable a été réalisé en fin d'année. Le coût du projet et son financement ont fait l'objet de plusieurs séances de travail.

Cette Commission est constituée de membres issus du Corps enseignant, de la Commission financière, de la Commission de l'énergie, du Conseil des parents, de Citoyens, de Membres de l'Exécutif et d'un représentant du Service technique, de la manière suivante :

Membres

Réduit de 11 membres en 2021 à 10 membres en 2022

Président	Nicolas Rérat (a remplacé Sébastien Dorthe à la présidence à partir de mai 2022)
Vice-président	Stéphanie Colella
Secrétaire	Lorenzo Guzzinati
Membre	Dominique Chenaux
Membre	Vincent Genoud (a remplacé Christine Medina)
Membre	Joël Frossard
Membre	Antoine Nasrallah
Membre	David Mantel
Membre	Jean-Pierre Andrey
Membre	Thierry Genoud

En 2022, la Commission de bâtisse s'est réunie à 7 reprises. Au mois de septembre, les architectes ont organisé une visite de l'école de Béthusy située à Lausanne à laquelle a participé une délégation de la commission.

Personnel communal

La commune emploie de nombreux collaborateurs avec des statuts différents en fonction de leur taux d'activité principalement.

Administration

Olivier Pillonel, secrétaire et caissier communal

Laurence Schafer, collaboratrice administrative, responsable de la facturation et des impôts

Lysiane Egger, collaboratrice administrative, responsable du contrôle de l'habitant

Mireille Mauron, collaboratrice administrative, secrétaire du service technique

Justine Guillet, collaboratrice administrative

Mathis Audibert, apprenti employé de commerce 2^{ème}-3^{ème} années

Noa Galley, apprenti employé de commerce 1^{ère}- 2^{ème} années

Service technique

Lorenzo Guzzinati, responsable du service technique

Christophe Tornare, responsable adjoint du service technique

Voirie

Florent Borcard, collaborateur d'exploitation et responsable de la voirie

Yvan Cudré-Mauroux, collaborateur d'exploitation

André Suard, collaborateur d'exploitation et responsable de la déchetterie

Lucas Baumgartner, apprenti agent d'exploitation 3^{ème} année jusqu'au 31 juillet 2022

Frédéric Chassot, apprenti agent d'exploitation 1^{ère} année, du 15 au 19 août 2022

Conciergerie

Denise Pache, concierge (jusqu'au 30 août 2022 et dès le 10 octobre 2022)

Fikreta Hotic Mujcic, concierge

Thomas Bongard, concierge, du 1^{er} juillet 2022 au 7 octobre 2022

Déchetterie

Solange Koller, auxiliaire responsable remplaçante

Fatma Djemal, auxiliaire

Simon Rérat, auxiliaire

Laurent Mettraux, auxiliaire

Mathilde Bangerter, auxiliaire (jusqu'en mai 2022)

Yann Burri, auxiliaire (jusqu'en juillet 2022)

Emmanuelle Minh Tuyêt Tran, auxiliaire (jusqu'en juillet 2022)

Mathilde Pierret, auxiliaire (jusqu'en août 2022)

Anaïs Rérat, auxiliaire (jusqu'en octobre 2022)

Eritrea Beraki, auxiliaire (jusqu'en octobre 2022)

Clara Gonçalves dos Santos, auxiliaire (dès septembre 2022)

Colin Burri, auxiliaire (dès septembre 2022)

Jonathan Dévaud, auxiliaire (dès septembre 2022)

Accueil extrascolaire (AES)

Maude Schouwey, responsable
Jocilène Pillonel, intervenante
Victoria Speciale, intervenante
Diane Voillat, intervenante (jusqu'en juin 2022)
Perraud Lydie, stagiaire (dès août 2022)

Soutien scolaire

Loris Descloux, auxiliaire
Clara Gonçalves dos Santos, auxiliaire (dès octobre 2022)



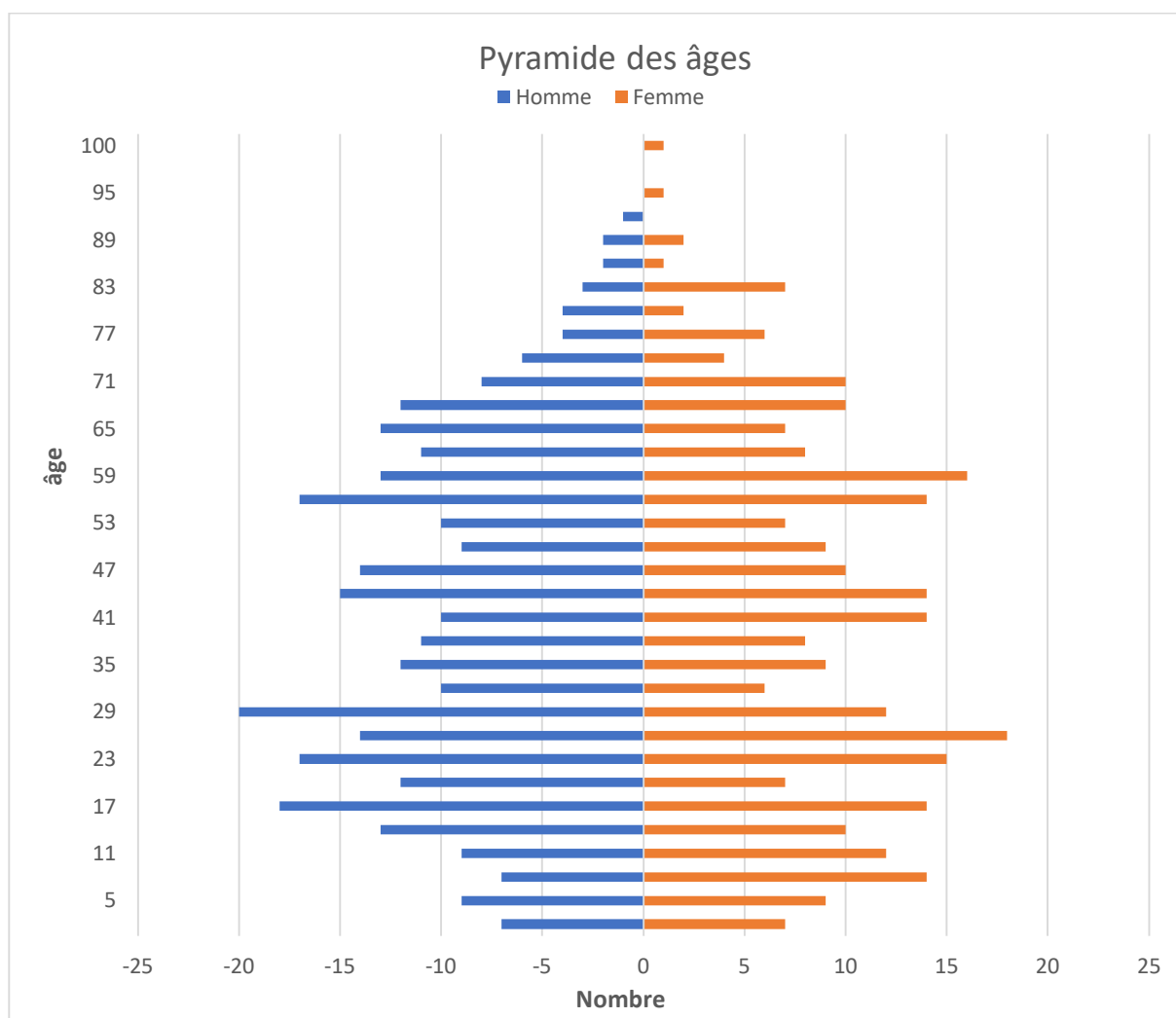
Renseignement sur la population

Au cours de l'année 2022, la population matranaise est passée de 1'690 (01.01.2022) à 1'725 (31.12.2022) habitants. Ces 35 personnes supplémentaires (2.02 %) sont le résultat de 308 arrivées (dont 17 naissances) et de 273 départs (dont 10 décès).

Au 31 décembre 2022, la commune comptait ainsi une population totale de 1'725 habitants dont 1'308 suisses (99 bourgeois de Matran, 788 autres fribourgeois et 421 autres confédérés) qui représentent 75.82 % de la population totale. Notre commune comptait dès lors 417 étrangers. La communauté portugaise est la plus représentée avec 121 personnes, suivie par des ressortissants provenant d'Italie (75), de France (37), de Turquie (28), du Kosovo (17), d'Espagne (17) et d'Ukraine (4). A relever également que les résidents de la Maison de Formation et d'Intégration (MFI) de Caritas Suisse sont pris en compte dans ces chiffres, mais qu'ils ne comptent pas pour le calcul de la population légale. Cette précision est importante sachant que c'est la population légale qui sert de base à la facturation des charges liées par le canton ou les associations de communes.

Sachez encore qu'il y a 856 hommes et 869 femmes.

Ci-dessous se trouve la pyramide des âges représentative de la commune.



FINANCES

Après la mise en œuvre du nouveau modèle comptable « MCH2 » au 1^{er} janvier 2021, il s'agit du 2^{ème} bouclage des comptes selon les nouvelles règles comptables. Les comptes 2022 permettent surtout d'établir une comparaison avec les comptes 2021.

En effet, avec le plan comptable MCH2, des nouveaux comptes ont été créés et de nombreux comptes ont été attribués à d'autres chapitres. Il n'est ainsi quasiment plus possible de comparer les comptes avec ceux de l'année 2020 et des années antérieures.

Comptes de résultats

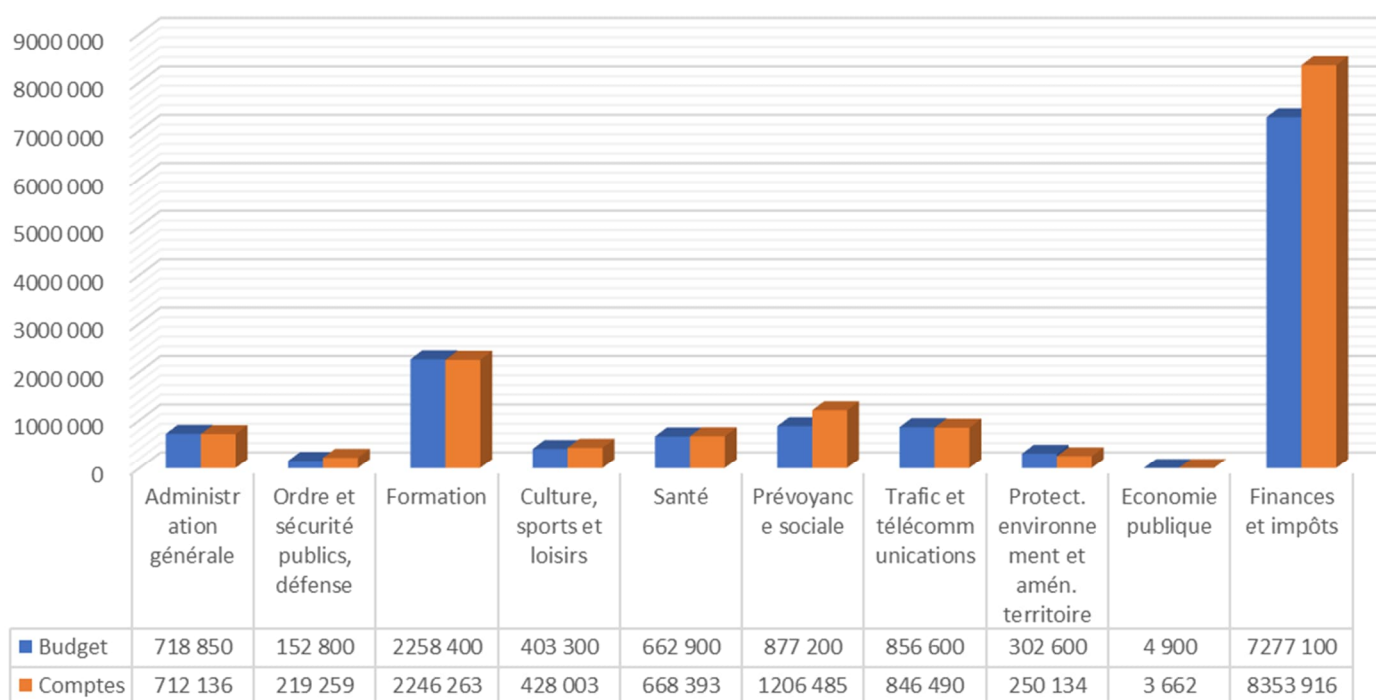
Le bouclage des comptes de résultats 2022 dégage un bénéfice de CHF 1'773'090.74 alors que le budget prévoyait un bénéfice de CHF 1'039'550.00, soit une différence de CHF 733'540.74.

Il s'agit d'un excellent résultat dû aux recettes extraordinaires sur les mutations immobilières et l'impôt sur les gains immobiliers de Champ-Riond, comme cela avait été prévu au budget. Quant à la part supplémentaire du bénéfice, celle-ci s'explique essentiellement par la réactualisation de la valeur vénale de la parcelle de l'ancienne école qui passe de CHF 680'000.00 à CHF 1'230'000.00 conformément aux directives comptables en vigueur. Certains postes du budget qui n'ont pas ou très peu été utilisés expliquent également ce résultat très positif.

Des charges supplémentaires non prévues au budget sont toutefois à signaler, notamment un rectificatif sur les dernières années pour le service social ainsi que l'amortissement du véhicule du service du feu suite à la fusion des corps de sapeurs-pompiers de la Sarine et au rachat du véhicule par l'ECAB.

	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Administration générale	768'500.56	56'365.05	770'750.00	51'900.00	801'145.67	46'922.36
Ordre et sécurité publics, défense	252'146.90	32'887.95	183'800.00	31'000.00	155'934.45	32'462.60
Formation	2'472'652.25	226'389.00	2'457'000.00	198'600.00	2'430'428.18	238'159.47
Culture, sports et loisirs	433'440.22	5'437.50	408'300.00	5'000.00	383'860.41	6'100.00
Santé	671'972.90	3'580.00	666'900.00	4'000.00	611'269.50	4'964.95
Prévoyance sociales	1'213'031.39	6'545.90	878'800.00	1'600.00	763'317.60	6'508.80
Trafic et télécommunications	922'425.82	75'936.10	916'100.00	59'500.00	871'803.97	55'666.90
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1'270'338.48	1'020'204.07	1'216'550.00	913'950.00	1'015'494.27	761'732.30
Economie publique	40'378.55	36'716.32	34'900.00	30'000.00	19'102.92	0.00
Finances et impôts	550'035.16	8'903'951.08	519'700.00	7'796'800.00	497'214.35	6'497'724.30
Totalisation	8'594'922.23	10'368'012.97	8'052'800.00	9'092'350.00	7'549'571.32	7'650'241.68
	1'773'090.74		1'039'550.00		100'670.36	

Comparaison entre le budget et les comptes 2022



Comptes des investissements

Les comptes des investissements 2022 bouclent avec un excédent de recettes de CHF 426'608.19. Un excédent de dépenses de CHF 7'885'00.00 était néanmoins prévu au budget.

En effet, plusieurs investissements prévus en 2022 ont été partiellement ou intégralement décalés en 2023 pour diverses raisons. Il s'agit notamment des importants travaux de la Route de la Maison-Neuve, la mise en place de la zone 30, l'étude pour le complexe scolaire ou le giratoire et les collecteurs du secteurs Champ-Riond.

Investissements terminés en 2022

Crédit d'investissement	Crédit voté	Crédit utilisé
Réfection sentier pédestre la Quiou	80'000.00	88'657.15
Création d'un RCP (Regroupement de Consommation Propre)	397'000.00	263'068.09
./. Subvention Confédération RCP	- 70'000.00	- 51'041.10

Concernant l'investissement lié à la réfection du sentier pédestre de la Quiou, le dépassement représente 10,82 % du crédit d'engagement voté.

Selon l'art. 7 du Règlement communal des finances, le Conseil communal est compétent pour valider le crédit additionnel pour ces travaux qui est intervenu par l'acceptation des comptes des investissements.

ECOLE

Liste des enseignants – Site scolaire de Matran

Depuis 2019, l'école de Matran et l'école d'Avry-sur-Matran forme un cercle scolaire unique. Seules les informations relatives aux enseignants œuvrant sur le site scolaire de Matran sont reprises ci-dessous.

Année scolaire 2021-2022

1-2 ^H C	Christine Medina et Martine Dumolard
1-2 ^H D	Martine Dumolard et Delphine Gachet
3-4 ^H	Nathalie Weissbaum et Liselotte Descloux
4 ^H	Vincent Genoud et Emilie Rohrbach
5-6 ^H	Corinne Andrey et Véronique Guinard
7 ^H	Thierry Genoud et Sylvie Beaud
8 ^H	Laura Mudhoosoodun
AC	Corinne Andrey et Angélique Salles

Année scolaire 2022-2023

1-2 ^H C	Martine Dumolard et Jessica Pasquier
1-2 ^H D	Delphine Gachet et Jessica Pasquier
3 ^H	Giuseppina Masdea
4 ^H	Nathalie Weissbaum et Liselotte Descloux
5 ^H	Vincent Genoud et Virginie Népoux
6-7 ^H	Corinne Andrey et Véronique Guinard
8 ^H	Thierry Genoud et Lorna Zorrinho Aboim
AC	Corinne Andrey et Angélique Salles



Conseil des parents – Site scolaire de Matran

Le Conseil des parents - composé d'une majorité de parents d'élèves, de la directrice de l'école, d'un représentant du Conseil communal et d'un enseignant - permet l'échange d'informations et le débat de propositions entre les parents, l'établissement scolaire et les communes. Il défend les préoccupations des parents et l'intérêt des élèves en général, et peut remplir des tâches en lien avec la vie de l'établissement, telles qu'organiser différentes actions ou activités. Il est également consulté par les autorités communales dans les affaires scolaires de portée générale en lien avec l'établissement et pour lesquelles le rôle ou l'avis des parents est important. Il n'est informé ni ne traite d'aucune situation individuelle.

Le cercle scolaire d'Avry-Matran comprend deux Conseils des parents, à savoir un Conseil des parents pour l'établissement scolaire de Matran, et un autre pour l'établissement scolaire d'Avry-sur-Matran. Lorsqu'ils se réunissent ensemble, ils forment le Conseil des parents du cercle scolaire d'Avry-Matran. Les informations ci-dessous ne concernent que le Conseil des parents de l'école de Matran.

Membres

Président	Roland Sommer (démission au 4 juillet 2022)
Membre/Président	Jose Filipe Magano Branco (depuis le 1 ^{er} juillet 2022)
Secrétaire	Antoine Nasrallah
Rep. corps enseignant	Martine Dumolard
Adjoint de la direction	Thierry Genoud
Conseil communal	Stéphanie Colella
Membre	Céline Muscari
Membre	Cosimo Damiano Pinto
Membre	Valérie Stephan (depuis le 1 ^{er} juillet 2022)

En 2022, le Conseil des parents s'est réuni à 5 reprises, dont 2 avec le conseil des parents d'Avry.

Aide aux devoirs

La commune offre un service d'aide aux devoirs aux enfants du cercle scolaire ayant des difficultés scolaires attestées par leur enseignant. Durant l'année scolaire 2021-2022, le soutien scolaire a été assuré par 2 personnes, prioritairement des étudiants se destinant à une formation pédagogique. Pour l'année scolaire 2022-2023, ce service a été assuré par 3 personnes. Pour l'entier de l'année 2022, 17 enfants ont bénéficié de l'aide aux devoirs.

AES

L'accueil extrascolaire (AES) propose un service d'accompagnement en dehors des horaires de l'école pour les enfants du cercle scolaire d'Avry-Matran. Depuis l'été 2022, l'offre d'accueil pour les enfants scolarisés dans le cercle scolaire a été élargie et l'AES est désormais ouvert durant cinq semaines pendant les vacances scolaires : deux semaines avant la rentrée scolaire, une semaine durant les vacances d'automne, une semaine à Pâques, et une semaine en juillet. Pendant les vacances scolaires, les enfants accueillis à l'AES profitent d'activités en extérieur, telles que des visites au jardin botanique et au Musée d'histoire naturelle, une journée au lac ou à la piscine, ou encore des excursions en forêt.

Durant l'année 2022, 50 enfants ont fréquenté l'accueil extrascolaire.

Transport scolaire

Durant l'année 2022, la nécessité de transporter des élèves matranais vers l'établissement scolaire d'Avry-sur-Matran s'est poursuivie. La commune de Matran a confié le mandat d'effectuer ledit transport scolaire aux TPF. En 2022, 12 élèves de Matran ont suivi leur scolarité sur le site scolaire d'Avry-sur-Matran, et 1 élève d'Avry-sur-Matran a effectué sa scolarité à Matran.



ORDRE PUBLIC

Police intercommunale ACoPol

Avec le développement de la commune de Matran et l'augmentation de la population matranaise y relative, la commune de Matran a intégré l'Association de communes afin de bénéficier de tous les services offerts par l'ACoPol au 1^{er} janvier 2017. De ce fait la commune s'est dotée par la même occasion d'un règlement de police réglant entre autres l'ordre, la tranquillité, la sécurité et d'autres dispositions encore.

Police du feu – CSPi M.A.N.

Avant-propos

Depuis le début de l'année 2014, le corps de sapeurs-pompiers de Matran a intensifié ses collaborations avec les corps d'Avry et de Neyruz afin d'assurer en tout temps une intervention rapide et efficace et pour remplir [les exigences FriFire](#). Le commandant du CSPi M.A.N. est Monsieur Christophe Pierret.

Ce rapport, présenté pour la cinquième fois depuis la fusion des CSP de Matran, Avry et Neyruz, permet à chacun, quelle que soit sa fonction, de se rendre compte de l'activité de notre Corps intercommunal de sapeurs-pompiers, durant l'année 2022 écoulée.

Fonctionnement du service

Le Corps des sapeurs-pompiers du CSPi M.A.N. comptait 50 membres au 31 octobre 2022.

Effectif	Nombre
Officiers	10
Sous-officiers	8
Fourriers	1
Sapeurs	31
TOTAL	50
Spécialisations	Nombre
Sapeurs PR	25
Chauffeurs TP	20

Interventions

Le CSPi M.A.N. est intervenu à 36 reprises en 2022, le mois de juillet étant le plus chargé avec 7 interventions.

Année	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec	Total
2012	2	2		1	4		1	2		2	1	5	20
2013	2	1	2	1			1	2	2			2	13
2014	2		3	1	3	4	14	4		6	6		43
2015	1	1	1	4	3		4	2	3	2	2	1	24
2016			4	2	6	1		3		5	2	1	24
2017	1	2	1	3	6	3	6	3		4	2	3	34
2018	5	2		2	6	5	6	2	1	1	2	1	33
2019	2	5	1	4	1	2	3	2	4	2	1		27
2020	2	2	3	1		5	3	3	2	6	1	2	30
2021		1		2	2	9	15	4	1	5	1	4	44
2022	4	2	1	5	7	3	7	5		2			36

Instruction et formation

Outre le programme d'instruction annuel pour la formation des membres du corps constitué par des cours de cadres et des exercices réglementaires, l'état-major a donné différents cours pour la formation continue :

- Cours de cadres, composés de formations continues données à l'interne pour les officiers et les sous-officiers, structurées sur la forme d'exercices théoriques et pratiques nécessaires pour approfondir certaines connaissances, si des lacunes ont été observées, apprendre des nouvelles techniques de travail et découvrir du nouveau matériel et équipement.
- Formations supplémentaires organisées avec le Grand Fribourg composées des séances et d'exercices d'intervention en communs.
- Formation de nouveaux chauffeurs pour le camion tonne-pompe.

Démission du Commandant

Notre Commandant, Christophe Pierret arrête sa carrière de pompier actif après 30 ans au service de la population. Cela fait également 15 ans qu'il est commandant du corps de Matran et du CSPi MAN dès 2014. Il aura été notre premier et dernier Commandant pour le CSPi MAN.

Il a commencé en tant que sapeur-pompier dans la commune de Villars-sur-Glâne et a poursuivi les cours et formation.

En 30 ans d'expérience, il a eu l'occasion de pratiquer avec pas moins de 3 règlements différents et avec l'évolution du matériel qui va avec. Il aura même pu travailler avec deux de ses enfants au sein du CSPi MAN.

Nous tenons à remercier infiniment Christophe pour son engagement et sa personnalité. Il a participé activement pour que nous puissions travailler dans les meilleures conditions lors de la fusion de nos corps de sapeurs-pompiers des villages de Matran, Avry et Neyruz.



Gestion du bataillon :

Pour permettre une bonne gestion du CSPI MAN l'État-Major a siégé à 3 reprises. Des séances spécifiques à la future collaboration entre MAN et NPC se sont déroulées afin de planifier et organiser le début de la compagnie dès le 1^{er} janvier 2023.



CULTURE

Matran Sculpte

Fondée en 2005, l'association Matran Sculpte a pour but de faire découvrir la sculpture à un large public tout en favorisant les échanges culturels et artistiques entre des sculpteurs d'ici et d'ailleurs. Tous les deux ans elle organise un symposium international de sculpture réunissant 10 sculpteurs venus du monde entier. Durant 10 jours, les sculpteurs réalisent devant le public, une œuvre selon un thème défini. Le bois, la pierre et le fer sont les matériaux utilisés pour le symposium.

Le dernier symposium ayant eu lieu le 25 septembre 2021, le comité a commencé à préparer en 2022 le prochain symposium, qui aura lieu du 21 au 24 septembre 2023.



Coriolis Infrastructures

Fondée en 1999, Coriolis Infrastructures est une association de communes pour la politique culturelle dans l'agglomération de Fribourg, dont Matran fait partie. Le but de cette association est l'exploitation et l'entretien de deux institutions culturelles, la salle de spectacle Equilibre et le centre de création scénique Nuithonie. La commune de Matran étant membre de cette association, les matranais peuvent bénéficier d'une réduction de 15 % à 30 % (selon le nombre de spectacles) sur l'achat d'un abonnement.

L'année 2022 a été marquée par l'entrée en vigueur du Mandat de prestations 2022-2024 de la Fondation Equilibre et Nuithonie, au 1^{er} janvier 2022. Une nouvelle procédure a ainsi été mise en place pour la surveillance et l'entretien des infrastructures. De plus, la participation annuelle des communes membres s'élève désormais à Fr. 32.50 par habitant. Ce montant est notamment justifié par les incertitudes liées à l'apport du Casino de Fribourg et le contexte mondial.

SPORTS ET LOISIRS

La commune de Matran propose un vaste choix d'activités pour le divertissement de ses habitants.

Les sociétés locales

Les sociétés locales membres de l'UIS (Union Inter-Sociétés de Matran) :

ACPM Amicale des coureurs à pied	Amicale des Sapeurs-Pompiers
Amicale des Vétérans du FC Matran	Au Chœur d'Avry-Matran
CTT Club Tennis de Table de Matran	FC Matran
Fit-Gym	Gym-Aînés
HC ZigZag Matran	Jeunesse de Matran
Musique l'Avenir Avry-Matran	Omnisports Matran
Paroisse St-Julien	Vélo-Club Fribourg
Sarine Basket	Ski-Club
Ski Team Matran	

Ces diverses sociétés organisent tout au long de l'année des manifestations ou activités pour la population.

Sentiers pédestres

La commune de Matran est en collaboration avec les communes d'Avry, Cottens, Hauterive, La Brillaz et Neyruz pour l'élaboration et la mise à disposition de ses sentiers pédestres. L'objectif est d'harmoniser et de créer des liens entre les sentiers pédestres de la région. Sur le secteur de la Commune de Matran 3 sentiers pédestres sont disponibles.

Durant l'été 2021 les sentiers pédestres se trouvant sur le territoire de la commune de Matran ont subi de gros dommages. Des travaux de sécurisation ont dû être mis en place sur le chemin de la Quiou.

La construction de deux passerelles sur le sentier de la Quiou a été exécutée durant le printemps 2022.

Les escaliers reliant Champ-Riond au ruisseau du Bugnon ainsi que le pont sur la Bagne et les chemins adjacents ont été reconstruits au mois d'avril 2022 avec le concours de la protection civile et en collaboration avec les collaborateurs de la voirie.



20 arbres fruitiers indigènes ont été plantés sur le sentier de la Gare, derrière l'école primaire. Ces arbres permettront la maraude pour les élèves et lutteront modestement contre le réchauffement climatique. Ces arbres ont été plantés par les élèves des classes primaires de Matran en collaboration avec un paysagiste.



La commune de Matran participe à la mise en place d'un réseau de parcours VTT dans le district de la Sarine. Ce projet est initié et piloté par Forêt-Sarine. L'ouverture de ces parcours est prévue dans le courant de l'année 2023.

FriTime et FriTime Piccolo

La commune de Matran organise des activités extrascolaires pour les enfants et les jeunes (dès 4 ans) du village en y associant étroitement le réseau associatif local et en valorisant le travail en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Elle vise à organiser une douzaine d'activités sportives, artistiques et culturelles par année en faveur de tous les enfants de la commune.

Depuis septembre 2021, la commune de Matran propose également des activités ludiques et de découvertes pour les plus petits (0 à 6 ans), connues sous le nom de "Fritime Piccolo". Ces activités, en principe au nombre de six par année, se déroulent en présence des parents et permettent aux plus jeunes du village de tisser très tôt des liens avec leurs contemporains et de s'initier à vivre en collectivité.

En 2022, l'équipe de la commission FriTime s'est vue décernée le « Prix FriTime 2022 » par le canton de Fribourg. Doté d'un montant de CHF 500.-, ce prix récompense la commission FriTime pour la qualité et l'originalité des activités proposées aux enfants de la commune durant l'année 2022.

En 2022, 10 activités FriTime et 6 activités FriTime Piccolo ont eues lieu.

Manifestations villageoises

Après une année 2021 marquée par la COVID-19, la commission Matr'évènement a pu renouer avec l'organisation de manifestations villageoises en 2022. En collaboration avec d'autres sociétés locales et commissions communales, elle a organisé la fête nationale du 1^{er} août, l'UIS ayant renoncé à l'organisation de cette manifestation. Les Rencontres de Folklore Internationales (RFI) ont également eu lieu à l'aula du CO de Sarine-Ouest le 18 août 2022, sur le thème des « cultures méditerranéennes ». Enfin, trois fenêtres de l'Avent ont été organisées dans trois quartiers stratégiques du village (Impasse de la Source, Ecole, Maison Caritas) pour permettre à la population matranaise de se retrouver et de partager des moments de convivialité durant le mois de décembre.



ECONOMIE ET TOURISME

La gestion de ces deux domaines est confiée à l'Agglomération de Fribourg. Au niveau communal, un apéritif de l'économie locale est organisé tous les deux ans environ, une fois par la commune d'Avry et l'autre fois par la commune de Matran. En 2022, cette rencontre a été organisée par la commune de Matran et s'est déroulé en novembre 2022 dans l'entreprise CMA. Cette manifestation a réuni environ 60 personnes représentant les entreprises de Matran et Avry.

Au chapitre emploi : les entreprises établies à Matran jouent un rôle économique important et représentent près de 1'600 emplois. 51% secteur tertiaire ; 49% secteur secondaire ; 0.4% secteur primaire.



AFFAIRES SOCIALES, SANTE, JEUNESSE ET SENIORS

Service social de Villars-sur-Glâne

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la commune de Matran est affiliée au service social de la commune de Villars-sur-Glâne. Le service social vient en aide aux personnes dans le besoin par des actions de conseils, de soutien dans les démarches administratives, d'aide financière.

De ce fait, M. Dominique Chenaux est membre de la commission sociale de Villars-sur-Glâne.

MFI de Caritas

La MFI (Maison de Formation et d'Intégration) de Caritas est gérée par Caritas depuis 2018. Elle accueille principalement des familles qui ont reçu un permis B. Elles sont présentes à Matran que pour une durée de 6 mois. Durant ce laps de temps, les migrants reçoivent des conseils sur la vie de tous les jours en Suisse, suivent des cours civiques, de langues etc...

Après 6 mois, ces familles trouveront des appartements pour se loger.

La commission d'intégration et d'accompagnement a été constituée pour permettre de faire le lien entre les migrants et la population de Matran.

De nombreuses activités sont organisées pour permettre l'intégration des migrants, comme :

- Le tour du village permet de montrer les infrastructures d'une commune.
- Une fenêtre du calendrier de l'avant a été organisée en collaboration avec Matr'évènements à la MFI avec un grand succès.
- La fête de la Saint-Nicolas leur a été expliqué et ensuite les migrants ont pu suivre le cortège organisé par la société de jeunesse.



Activités pour les aînés

La commission des séniors de Matran a siégé 10 fois en 2022. Le gros dossier finalisé de cette commission a été de rédiger le rapport « Séniors+ » qui est demandé par la nouvelle loi sur les séniors (Lsen). Ce rapport est consultable sur le site internet de la commune de Matran. 63 propositions d'activités ont été listées. Elles seront analysées en détail et pourront être développées durant la législature 2021-2026.

Le Noël des aînés a été organisé en 2022 par la commission des séniors en collaboration avec la société de gym dames « Fit-Gym » et la société de jeunesse. 94 personnes ont participé à cette journée où le Saint-Nicolas est venu apporter sa bonne parole. Les enfants de FriTime sont également venus régaler les papilles avec les biscuits confectionnés le matin même. Le chœur mixte « Au Chœur d'Avry-Matran » a animé l'apéritif avec des chants de Noël.

Le deuxième dossier ouvert par la commission est la refonte du site internet de la commune pour les séniors. Celui-ci sera consultable en début d'année 2023.

Accueil de la petite enfance

La loi du 9 juin 2011 prévoit que les communes ou associations de communes évaluent tous les quatre ans le nombre et le type de places d'accueil nécessaires à la couverture des besoins en structures d'accueil extrafamilial. La possibilité de concilier la vie familiale et la vie professionnelle, les aspects de socialisation et l'évolution démographique sont pris en compte. En fonction de l'évaluation des besoins, les communes proposent soutiennent et subventionnent un nombre suffisant de places d'accueils préscolaire et extrascolaire. Pour ce faire, elles créent des structures d'accueil ou passent des conventions avec des structures d'accueil autorisés ou avec des associations faïtières. Les conventions portent sur l'ensemble ou sur une partie des places autorisées d'une structure.

Lors de l'établissement du plan d'aménagement de détail pour la construction du lotissement de Champ-Riond, le Conseil communal avait exigé l'implantation d'une crèche dans le complexe. Le promoteur a approché le Conseil communal en 2021 déjà pour proposer que la commune pilote elle-même l'ouverture d'une crèche dans ce complexe.

Une commission a été constituée pour analyser la situation, étudier toutes les possibilités d'implanter une crèche sur le territoire communal et évaluer le financement d'une telle structure. Elle est composée de trois conseillers communaux, du responsable technique et d'une consultante en accueil de la petite enfance. Les conclusions de la commission sont très positives et vont dans le sens de l'ouverture d'une crèche à Matran. Elle devrait pouvoir accueillir 36 enfants par jour, soit 10 enfants de 0 à 2 ans et 16 enfants de 2 à 4 ans.

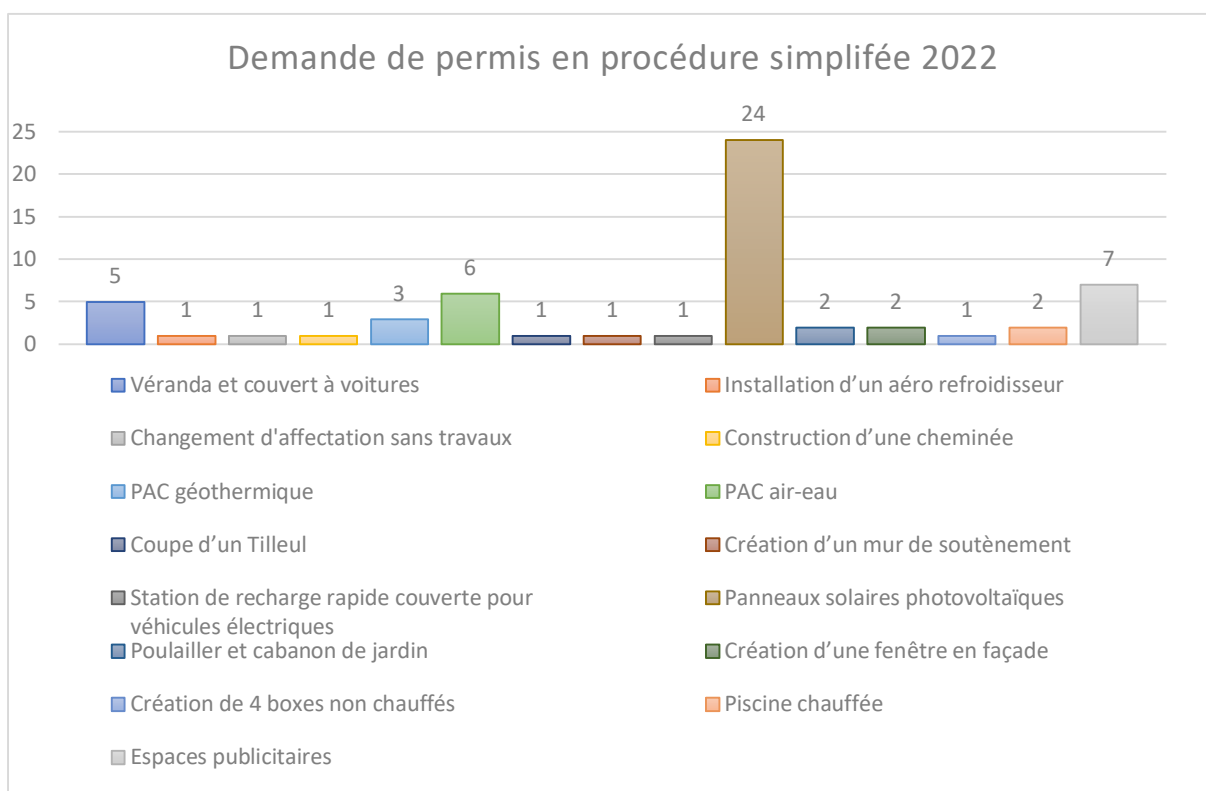
L'ouverture de la crèche est prévue pour l'été 2025.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CONSTRUCTIONS

Les constructions 2022 en chiffres

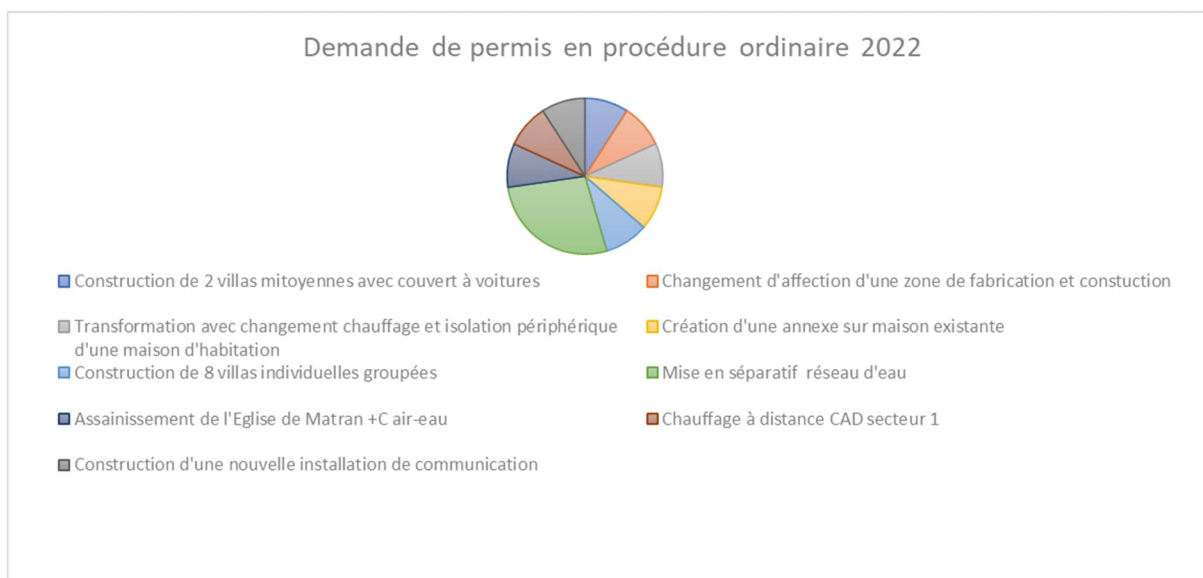
Demande de permis en procédure simplifiée

Type de travaux	Nombre
Véranda et couvert à voiture	5
Installation d'un aéro refroidisseur	1
Changement d'affectation sans travaux	1
Construction d'une cheminée	1
PAC géothermique	3
PAC air-eau	6
Coupe d'un Tilleul	1
Création d'un mur de soutènement	1
Station de recharge rapide couverte pour véhicules électriques	1
Panneaux solaires photovoltaïques	24
Poulailler et cabanon de jardin	2
Création d'une fenêtre en façade	2
Création de 4 boxes non chauffés	1
Piscine chauffée	2
Espaces publicitaires	7
TOTAL	58



Demande de permis en procédure ordinaire

Type de travaux	Nombre
Construction de 2 villas mitoyennes avec couvert à voitures	1
Changement d'affectation d'une zone de fabrication et construction	1
Transformation avec changement chauffage et isolation périphérique d'une maison d'habitation	1
Création d'une annexe sur maison existante	1
Construction de 8 villas individuelles groupées	1
Mise en séparatif réseau d'eau	3
Assainissement de l'Eglise de Matran + C air-eau	1
Chauffage à distance CAD secteur 1	1
Construction d'une nouvelle installation de communication	1
TOTAL	11



EAU POTABLE ET EAUX USEES

Eau potable

Depuis plusieurs années, la commune de Matran a mandaté la société SINEF à Givisiez pour la gestion de son réseau d'eau potable.

L'ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016 (OPBD) prescrit (art. 5) que toute personne qui exploite des infrastructures d'eau potable distribuée aux consommateurs est tenue d'informer ceux-ci au moins une fois par année, de manière exhaustive, au sujet de sa qualité.

En 2022, au total environ 120'000 mètres cube d'eau potable ont été fournis au réseau de la commune par les sources de Matran à raison de 63 % du volume et par le CEFREN (Consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines) pour 37 % du volume.

Nous énumérons ci-dessous les principales données concernant l'eau potable fournie :

- L'eau des sources de la commune subit une déferrisation avant d'être injectée dans le réseau.
- L'eau fournie à la commune par le consortium provenait à environ 11 % des sources du Gibloux, à environ 28 % du Lac de la Gruyère et à environ 61 % des sources de la Truffière à Corpataux-Magnedens.
- La chaîne de traitement pour rendre l'eau du Lac de la Gruyère potable se compose d'une pré-ozonation avec floculation, d'une filtration à l'aide de sable bicouche, d'une ozonation intermédiaire puis d'une filtration à l'aide de charbon actif et d'une désinfection finale au bioxyde de chlore.
- L'eau provenant des sources du Gibloux subit un traitement préventif par installation UV (Ultraviolet).
- L'eau provenant des sources de la Truffière subit un traitement préventif avec une installation UV (Ultraviolet).

Au total, quatre échantillons d'eau potable ont été prélevés dans le réseau de la commune durant l'année 2022.

Tous les échantillons répondaient aux exigences légales sur la qualité microbiologique et chimique de l'eau.

Les valeurs de dureté et de teneur en nitrate de l'eau potable sont :

Dureté totale : 24 degrés français

Assez dure (variation dans l'année de 23 à 26 degrés français).

Teneur en nitrate : en moyenne 1 mg/l.

La tolérance légale est de 40 mg/l.

A noter encore que le site www.qualitedeleau.ch regroupe les informations sur la qualité de l'eau d'un grand nombre de communes de toute la Suisse, dont celles de notre commune.

Eaux usées

Durant toute l'année 2022, différents travaux d'assainissement du réseau d'eaux usées ont eu lieu, notamment la mise en séparatif de certains tronçons, respectivement la réparation de conduites défectueuses.

Les eaux usées de la commune de Matran sont évacuées directement à la STEP de Villars-sur-Glâne.

Liste des travaux réalisés :

Localisation	Tronçon	Motif	Intervention	Entreprise	Bureau ing.	Période
Pré du Château	EM 1441-710 EM 710-720	Assainissement et 2 mises en séparatif	Remplacement intégral	Gilbert Brodard & Fils SA	Bureau Fuchs	Janvier-mars 2022
Champ-Riond	Nouveau collecteur PAD	Assainissement et mise en séparatif	Remplacement intégral et nouveau tronçon	Baiutti SA	Bureau Brunny	Janvier 2022-septembre 2023
Route des Bains	EC 2374-2376 EC 2376-2378 EC 2383-2385 EC 2385-2386 EC 2386-2387	Assainissement	Remplacements ponctuels	JPF Construction	Bureau Fuchs	Mars-avril 2022
Route des Bains	EC 2383-2385 EC 2386-2387	Assainissement	Curage et chemisage	KFS Service de canalisation	Bureau Fuchs	Mars 2022
Secteur Grand-Fin	EC 3060-1538 EC 3059-3068	Assainissement	Curage et sondage des collecteurs	KFS Service de canalisation	Bureau Fuchs	Mars-avril 2022
Route d'Avry	Chambre EC n°3021	Assainissement	Etanchement manuel	KFS Service de canalisation	Bureau Fuchs	Avril-juin 2022
Route de la Maison-Neuve	Chambre 1820-1328	Assainissement et mise en séparatif	Remplacement intégral	Implenia SA	Bureau Brugger	Octobre 2022-septembre 2023

Pour chacun des tronçons assainis, une réception caméra a été faite par KFS.

MOBILITE

« Matran est une commune qui connaîtra un développement fort au niveau de la mobilité ces prochaines années, plus spécifiquement au niveau des transports publics » affirme Monsieur Debons. Dans le cadre de recherches pour un travail de master d'anthropologie, cet étudiant s'est intéressé au réseau de bus de l'Agglomération et sa dimension sociale. Le Conseil communal a soutenu ce travail en invitant la population, par un tout-ménage, à remplir un questionnaire. Au terme de ce travail de master, un rapport propre à notre commune a été réalisé et publié sur le site de la commune.

Pour favoriser un transfert modal du trafic motorisé individuel au transport public ainsi qu'à la mobilité douce, plus respectueux de l'environnement, avec l'Agglomération, nous améliorons sans cesse l'offre existante. L'action de promotion consistant à offrir à la population de Matran de se rendre à la fête de St-Nicolas de Fribourg en bus gratuitement le samedi 3 décembre a été fortement appréciée.

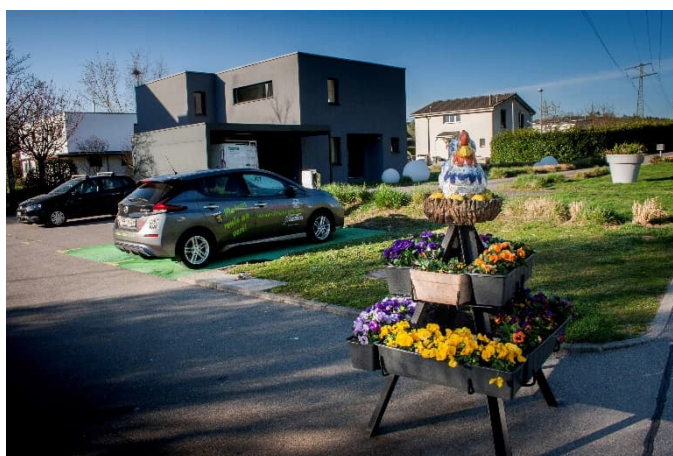
Le règlement communal pour la promotion de l'économie d'énergie et des énergies renouvelables permet le financement d'actions incitatives telles que les subventions sur les abonnements de transport Frimobil ou le subventionnement lors de l'achat d'un vélo électrique. 54 personnes ont bénéficié de ces actions. Si vous renoncez à remplacer votre voiture et que vous avez besoin d'un véhicule, une voiture électrique est à votre disposition en autopartage. La commune possède deux cartes journalières CFF par jour qu'elle met en vente pour les habitants de Matran au prix de CHF 35.-. En 2022, 88 % des cartes ont été vendues, ce qui représente une augmentation de 12 % par rapport à l'année précédente.

Auto-partage

La commune de Matran et le garage de l'Autoroute J.-F. Lacilla SA mettent à disposition un véhicule électrique. Il est stationné devant l'administration et peut être réservé par une application simple d'utilisation.

Les objectifs de ce véhicule sont :

1. Offrir à la population une alternative à la propriété d'une voiture ;
2. Proposer aux entreprises du village un partage de véhicules pouvant être intégré dans leur plan de mobilité ;
3. Réduire le nombre de voitures par ménage ;
4. Augmenter la part modale des déplacements en transports publics.



Ce projet démarré en 2017 porte ses fruits. Cet été à l'occasion d'une séance de la commission d'aménagement régional et de mobilité organisée par l'Agglomération, nous avons présenté cette offre alternative et le développement de la demande aux communes de notre région. Cette solution de partenariat a plus et pourrait être copiée prochainement.

Offre transports publics

La desserte du village de Matran par les transports publics est assurée par

- 1 ligne de train : Lausanne - Romont - Fribourg – Bern (RER Fribourg, ligne S40)
- 1 ligne de bus : Fribourg - Matran – Rosé (Ligne11)
- 2 lignes de bus nocturne: Noctambus & Bus de nuit.

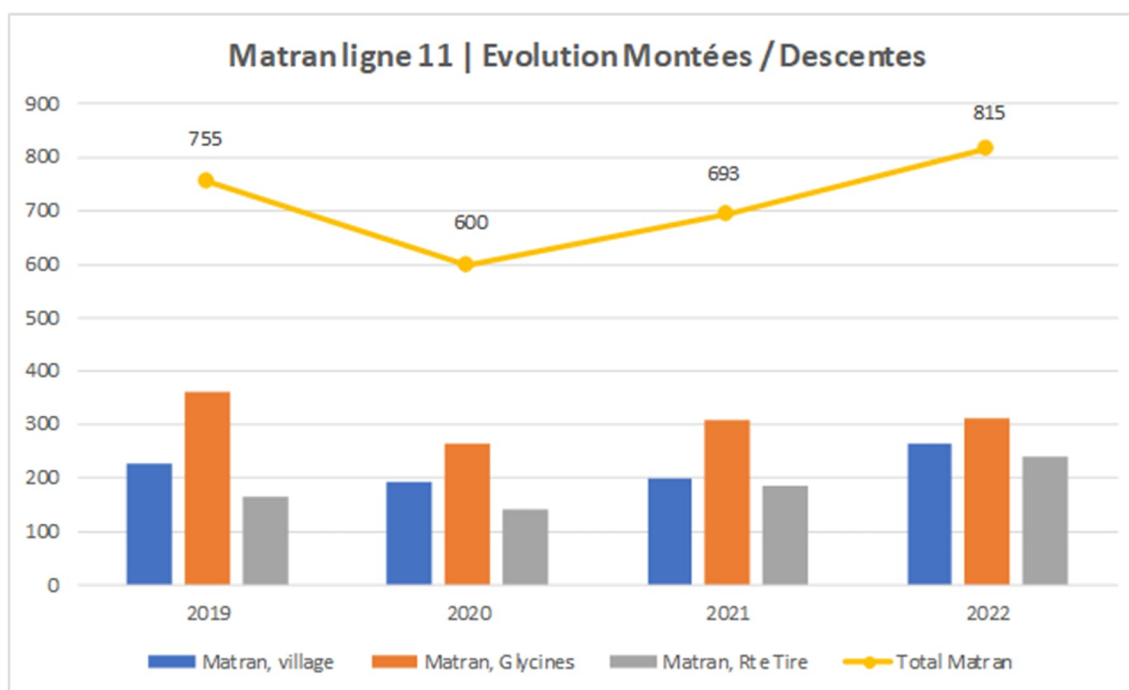
Les trains faisant arrêt à la halte de Matran permettent de se rendre en direction de Fribourg ou de Romont avec une cadence à la demi-heure la semaine et une cadence à l'heure le week-end. La construction de la nouvelle halte Avry-Matran qui va permettre d'augmenter la cadence des trains avec une cadence au quart-d'heure fait l'objet d'oppositions traitées par le tribunal fédéral administratif. La commune finalise l'accès à cette nouvelle halte depuis le quartier de La Pâla.

Les bus tpf desservent 3 arrêts répartis dans le village et permettent de se déplacer en direction d'Avry ou de Fribourg avec des départs toutes les ½ heures du lundi au samedi et toutes les heures le dimanche. Par rapport au train, la proximité des arrêts de bus est un avantage qui incite la population à privilégier le bus.

L'offre nocturne (Noctambus et bus de nuit) est très appréciée et permet un retour de Fribourg jusqu'à 3:30 du matin le samedi et le dimanche.

En 2022, la fréquentation des bus de la ligne 11 au départ et à l'arrivée de Matran a très fortement augmenté (+20 %) par rapport à l'année précédente. La fréquentation record de l'année 2019 a été largement dépassée.

Montées/descentes à Matran				
Années	Matran, village	Matran, Glycines	Matran, Rte Tire	Total Matran
2019	227	364	164	755
2020	194	264	142	600
2021	200	309	184	693
2022	263	311	241	815



Source : tpf

Mobilité douce

La mobilité douce qui regroupe l'ensemble des déplacements non motorisés comme la marche à pied, le vélo, le roller et tous les transports respectueux de l'environnement est spécialement adaptée pour les déplacements à courte distance. En complément des aménagements à l'intérieur du village, nous participons activement à un projet conduit et financé par l'Agglomération. La TransAgglo est un axe structurant de mobilité douce dont le principe a été développé dans le cadre du Plan d'agglomération de 2ème génération (PA2) et qui a pour objectif de relier Avry à Düdingen. Elle traversera 7 communes sur une distance effective de 17 km. Elle doit améliorer le confort et la sécurité des usagers de mobilité douce dans leurs déplacements pendulaires et de loisirs. La mesure 3M.06.02 du Plan d'agglomération de 3ème génération (PA3) permettra de se rendre d'Avry-Centre à Villars-sur-Glâne, en longeant les voies CFF.



CIMETIERE

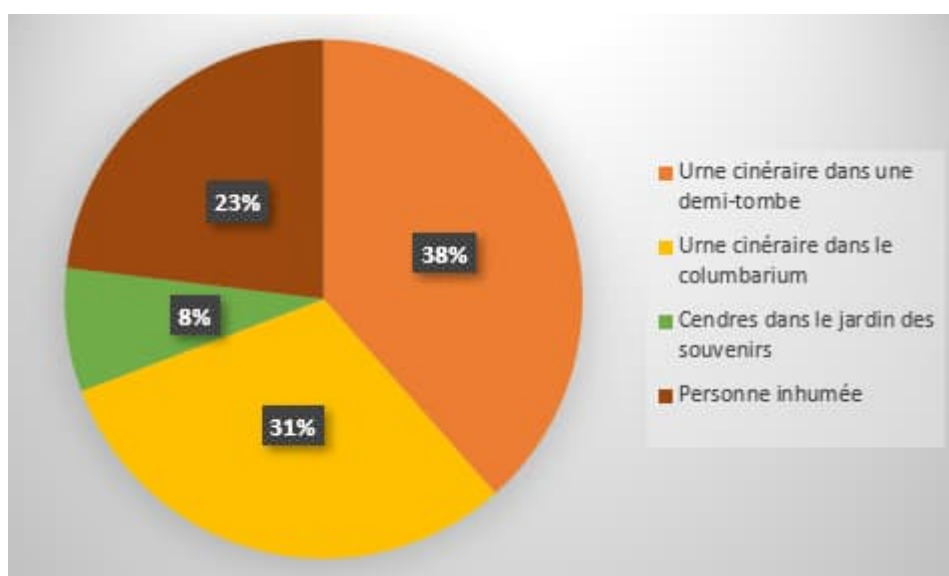


Le cimetière intercommunal de Matran accueille en priorité les défunts d'Avry et de Matran. Il est possible pour des personnes de l'extérieur d'y être accueilli moyennant une taxe d'entrée (souvent membre d'une famille domiciliée dans une des deux communes).

Au total le cimetière de Matran a accueilli 13 défunts :

- 5 urnes cinéraires déposées dans une demi-tombe ;
- 4 urne cinéraire dans la tombe du son mari ;
- 2 urnes cinéraires déposées au columbarium ;
- Cendres de 1 urne cinéraire déposée au jardin des souvenirs ;
- 3 personnes ont été inhumées.

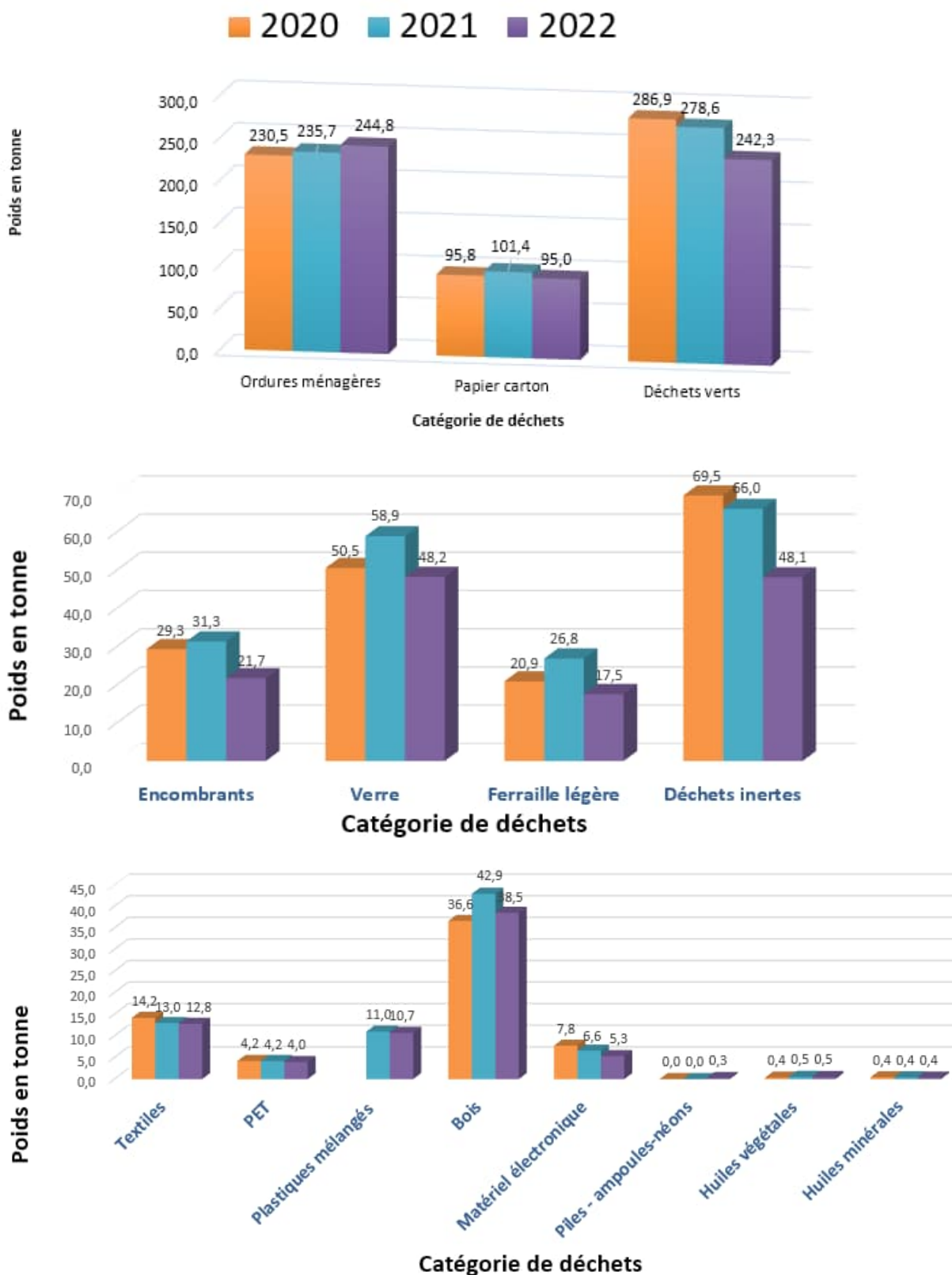
77 % des défunts ont été incinérés.



DECHETS MENAGERS ET VOIRIE

Déchets ménagers

Sur les graphiques ci-dessous, se trouve un comparatif du poids en tonne par catégorie de déchets pour les années 2020 à 2022.



Voirie et conciergerie

L'équipe de voirie comprend 3 collaborateurs à temps complet et en règle générale un apprenti. En 2022, elle a eu un apprenti de janvier à juillet. Elle est active dans de nombreux domaines et a effectué **6'195.75 heures** de travail en 2022. Chaque semaine, les collaborateurs remplissent une feuille relative à leur travail, ce qui permet ensuite à la caisse communale de ventiler leur salaire dans les différents services. Dans le détail, voici les heures de travail réalisées dans les différents services :

Dicastères	Nombre d'heures effectuées
Ecole	364
AES	30.50
Halle de gym	113
Autres bâtiments	204
Installations sportives	625
Routes	3'541.75
Service hivernal	172
Eau potable et eaux usées	26.50
Déchetterie	202
Cimetière intercommunal	147.50
Sentiers pédestres	769.50
TOTAL	6'195.75

L'équipe de conciergerie comprend 2 collaborateurs (différentes personnes durant l'année mais toujours 2 en même temps) et l'apprenti agent d'exploitation de janvier à juillet. Ils ont réalisé **2'184.75 heures** dans les bâtiments suivants :

Dicastères	Nombre d'heures effectuées
Ecole	1'140.50
Halle de gym	488.75
AES	333.25
Administration	222.25
TOTAL	2'184.75